

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 22 janvier 2007**

L'an deux mil sept, le vingt deux janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, Mme N. TERRIOT, Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON , Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT , A. DEMANGEON, C. JEAUGEY, S. BEN AIM, Mme C. BRUNEL, MM. A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET, M. ASDRUBAL.

Excusé(e)s : MM J. GRELET (procuration à B. LEON), P. TISSERAND (procuration à M. GASNIER), JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT), C. MARCEAU (procuration à A. BOEUF)

Absents (es) : M. F. THIBAUT

Mme Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 4 décembre 2006

2°) Convention de suivi du patrimoine :

Monsieur Michel GASNIER adjoint à l'environnement rappelle au conseil municipal que l'O.N.F. a réalisé à la demande de la collectivité un guide de gestion pluriannuel du patrimoine arboré communal.

Au vu des rapports d'expertise dressés, l'O.N.F. propose un plan de gestion couvrant la période 2006-2012.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention d'assistance pour le guide de gestion des arbres de la commune d'Is-sur-tille, à l'unanimité, accepte la convention d'assistance ci-dessus désignée

3°) Convention de partenariat avec la SNCF :

Monsieur Michel MAILLOT Maire, expose au conseil municipal que dans le but de renforcer les relations de proximité avec les villes, la SNCF organise l'opération « Une idée / Une gare » dont l'objectif est de réaliser des actions locales en partenariat avec les communes visant à améliorer le service aux clients de la gare.

Le projet retenu pour la gare Marcilly-sur-Tille / Is-sur-Tille est :

- l'amélioration du stationnement avec des places des parkings supplémentaires et la création d'une ouverture sur l'avenue de la gare.
- La rénovation de l'abri à vélo
- La mise en place d'un panneau d'orientation locale à l'entrée de la gare
- Baptême de la place de la gare qui s'appellera « Place des Marcilly de France ».

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention de partenariat à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par

délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

5°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire : Négociation des contrats d'assurances.

Sur proposition de Bruno Léon, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) pour renégocier les contrats d'assurances de la ville dont les cotisations annuelles s'élèveront à 18 486.39 € en 2007 auprès de la SMACL. (pour mémoire la cotisation versée en 2006 était de 25 944.43 €).

6°) Cession de terrain :

Sur proposition d'Annie GIGON, conseillère déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de céder une partie de la parcelle de terrain ZB 49 longeant pour partie les terrains sur lesquels la Société Capelli a déposé une demande de permis de lotir et dit que le prix sera de 11 € H.T. le m², conformément à l'estimation fixée par le service des domaines.

7°) Débat d'orientation budgétaire 2007 :

Monsieur le Maire demande à Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, de présenter le débat d'orientations budgétaires 2007.

Avant l'exposé de Monsieur Bruno LEON, Alain Bœuf, conseiller de la liste « Entrepreneons ensemble » lit à l'assemblée le texte suivant :

« Monsieur le Maire,

Une fois de plus, la note d'orientation budgétaire est remise aux conseillers de l'opposition en entrant en séance.

- Ce qui est contraire au droit d'information des conseillers municipaux qui selon les exigences de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales doivent disposer, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'une note explicative de synthèse qui doit leur être adressée préalablement à la séance du Conseil Municipal, dans les délais, qui doivent leur permettre d'exercer pleinement leurs droits.
- Cette manière de procéder, totalement illégale, serait susceptible d'être sanctionnée par les Tribunaux, et rendraient toutes vos décisions nulles.
- Toutefois, dans l'intérêt de la Commune, et afin de ne pas bloquer la mise en œuvre de décisions nécessaires et urgentes, nous n'avons jamais souhaité saisir les Tribunaux et nous ne le ferons pas une fois encore, sauf si par votre attitude vous deviez nous y contraindre.
- Ceci démontre, une fois encore, dans quel mépris vous avez tenu et vous tenez les conseillers de l'opposition. Si l'attitude peut être souriante la réalité est toute autre. Heureusement ce décalage apparaît de plus en plus aux yeux d'un plus grand nombre d'Issois, et ils sauront en tirer les conséquences le moment venu. C'est pourquoi, nous nous refusons à participer à une parodie de débat. La démocratie ne doit pas être une mascarade. Nous refusons donc, de prendre acte du débat d'orientation budgétaire. »

Bruno LEON rappelle au conseil municipal les objectifs du D.O.B. à savoir :

- le débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

- Tenue du DOB obligatoirement dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'est en rien une délibération, car il ne s'agit pas de prendre une décision sur une affaire soumise. Il convient simplement de prendre acte de la tenue du débat budgétaire. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui acte la mise à l'ordre du jour et la tenue du débat en conseil. La décision, en matière budgétaire, intervient lors du vote du budget qui est, en soi, est une délibération. Pour ce moment de la vie communale, nous ne communiquons effectivement pas de note de synthèse car nous allons au-delà de la loi en transmettant aux conseillers un document complet de la maquette budgétaire, où chaque ligne de crédits est affichée (dépenses, recettes)
- Tous les conseillers municipaux y compris ceux de l'opposition peuvent participer aux débats, car ils sont en possession de tous les éléments sur lesquels le débat est construit à savoir : budget primitif et décisions modificatives de l'année N-1, compte administratif des années précédentes, l'état de la dette, les subventions accordées, les amortissements, les bases fiscales, etc..)

Monsieur le Maire rappelle que justement, le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment privilégié de débat entre tous les conseillers municipaux avant le vote du budget. Le document remis fixe les orientations de la municipalité en fonction du contexte international, national, régional et local. Connaissant comme tout le monde ces orientations, l'opposition peut très bien exposer ses propres orientations afin de susciter un débat qui peut être fructueux. Or, une fois de plus, on constate, malgré une dernière sollicitation lors de ce conseil, que l'opposition « Entreprenons Ensemble » n'a aucune proposition à faire sur les orientations de notre commune.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2007

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif que nous soumettrons au prochain Conseil Municipal.

1 / Le contexte des finances locales

Dans un contexte de léger ralentissement mondial mais aussi de politiques macroéconomiques plus restrictives, l'activité de la zone Euro ralentirait un peu pour progresser sur un rythme proche de + 2% en 2007 après + 2,5% en 2006.

L'activité en France resterait, selon le Gouvernement, dynamique, toujours tirée par la consommation des ménages. Au total, la croissance française s'inscrirait en 2006 et en 2007 dans une fourchette de 2 % à 2,5 %.

Malgré un niveau élevé des prix de l'énergie, l'inflation en France reste contenue en dessous de +2% en 2006, du fait de pressions à la baisse sur les prix des produits manufacturés. L'inflation totale serait stable d'une année sur l'autre : + 1,8% en 2006 comme en 2007 en moyenne annuelle.

Le Gouvernement annonce deux scénarios alternatifs à l'horizon 2007 :

La prévision du Projet de Loi de Finances décrit le maintien d'une croissance robuste, du fait d'une demande intérieure qui resterait dynamique, et malgré une activité ralentie

outré-Atlantique (qui n'est pas sans conséquences sur les exportations) et outre-Rhin. Cette prévision est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions contrastées sont possibles. A titre illustratif, deux scénarios alternatifs de notre environnement de croissance sont présentés. Ils ne constituent pas une prévision, mais visent, selon le Gouvernement, à illustrer les ordres de grandeurs associés à ces aléas.

Un premier scénario explore la possibilité d'une dégradation plus franche qu'anticipée des conditions financières outre-Atlantique qui se propagerait à l'ensemble des économies développées. Des tensions inflationnistes plus marquées pousseraient les taux longs à la hausse aux Etats-Unis et par contagion à la zone Euro. Cette hausse pèserait à son tour sur les prix de l'immobilier. Dans ce scénario, l'investissement et la consommation seraient ralentis. La croissance française pourrait alors être ramenée à 1,5 % en 2007.

A l'inverse, un second scénario dans lequel l'activité en Allemagne serait meilleure qu'anticipée et entraînerait dans son sillage l'ensemble de la zone Euro n'est pas à exclure. Les entreprises pourraient comprimer davantage leurs marges et accroître plus vigoureusement leur investissement. L'Allemagne redeviendrait le « moteur » de la croissance en zone Euro entraînant l'investissement partout en Europe. Parallèlement, la plus forte croissance inciterait les ménages à diminuer davantage leur épargne de précaution. Dans ce scénario, la croissance française serait portée à près de 3% en 2007.

Comme on peut le constater, les incertitudes sont assez nombreuses et les conséquences sur l'économie restent à mesurer. Toutes ces évolutions, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer, impacte le budget de l'Etat et de fait le budget des collectivités locales.

2 / Les principales dispositions du projet de Loi de Finances 2007 concernant les Collectivités Territoriales

Dans sa présentation du Projet de Loi de Finances, lors du Comité des Finances Locales, le ministre délégué aux Collectivités Territoriales, monsieur Brice HORTEFEUX, annonce que 2007 sera une année de transition considérant que le moment des bilans et des projets est donc venu. Dans ces conditions les informations à retenir sont les suivantes :

- *La reconduction du contrat de croissance et de solidarité dans les mêmes conditions que 2006.*

L'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée à la fois :

- Sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac pour 2006 estimé à 1,8%,
- Et sur la fraction (33%) du taux d'évolution du PIB en 2006.

Les dotations prises en compte dans le contrat de croissance et de solidarité augmenteront donc de 2,22 % en 2007 par rapport au contrat prévu en 2006.

L'essentiel de cette croissance bénéficiera à la DGF.

- *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

La DGF progressera de 2,55 % par rapport à celle prévue dans le projet de loi de Finances 2006.

- *Les autres dotations au sein de l'enveloppe*

- La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), hors sa fraction réduction pour embauche et investissement, continuera de servir de variable d'ajustement. Elle diminuera donc de 11% en 2007.

4 / Perspectives 2007 sur les recettes de la commune :

Il existe à ce jour nombres d'incertitudes quant aux recettes fiscales de la commune. Comme pour toutes les autres collectivités les réformes successives incitent à la prudence compte tenu de l'absence de lisibilité.

Considérant que nous voterons le budget avant la notification officielle des recettes provenant de l'Etat (DGF, DSR, Dotation instituteur...) et des bases de notre fiscalité locale, nous proposerons un budget relativement stable par rapport à 2006.

Fiscalité locale :

Pour ce qui nous concerne, nous gardons l'objectif de contenir la pression fiscale au niveau de l'inflation en intégrant les décisions gouvernementales et parlementaires qui sont votées dans la Loi de Finances 2007 et qui concernent la revalorisation des bases.

Face à une situation sociale de plus en plus difficile pour nos concitoyens (chômage et montée des précarités), il ne serait pas responsable d'ajouter de la pression fiscale sur les ménages.

5/ Perspectives 2007 sur les dépenses de la commune :

Comme pour les années précédentes, l'objectif reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une première projection des dépenses de fonctionnement pour le budget primitif 2007 porterait l'évolution de la section à + 0.7 %. (de BP à BP avec l'autofinancement). Sans virement à la section de fonctionnement, les dépenses BP 2006/BP 2007 évolue de - 0.2 %.

- Intérêts de la dette : - 18 300 €
- Assurances : - 7 458 €
- S.D.I.S. : + 1.71 %

Enfin, il sera proposé le maintien d'un niveau important d'investissement. L'investissement tiendra compte, notamment, des fiches élaborées dans le cadre du contrat de pays et de la nécessité de prévoir les financements sur 3 ans (2005,2006,2007). L'enveloppe globale d'investissement devrait cependant diminuer en tenant compte notamment de la baisse la dette en capital (12 347€)

Les principaux investissements :

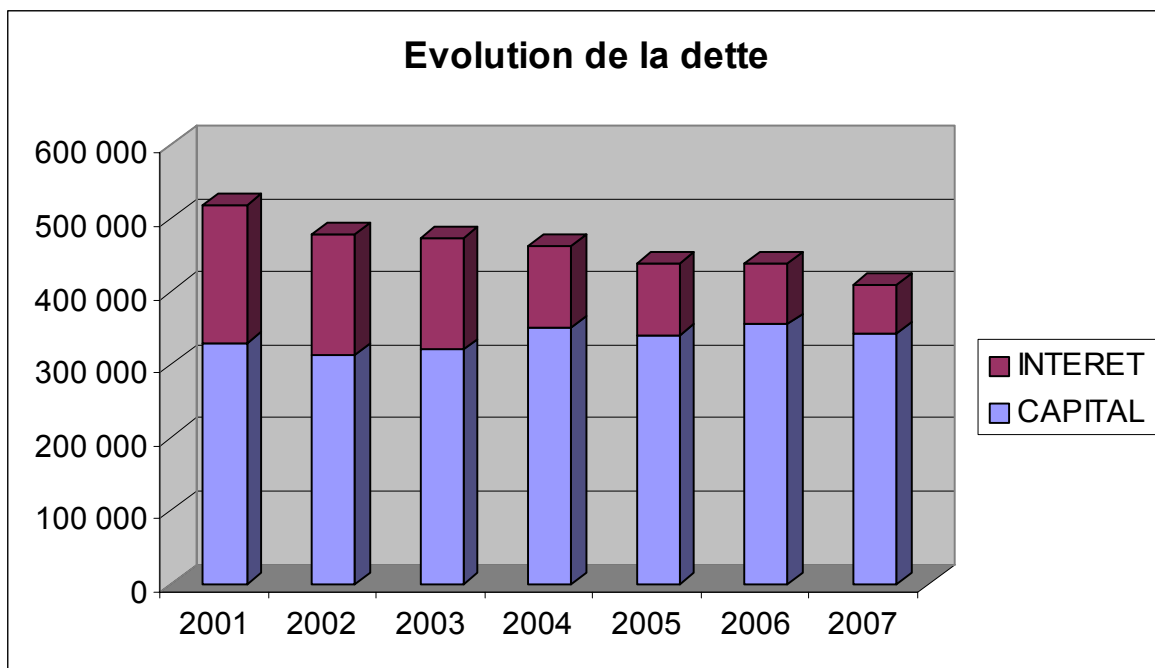
- la réfection d'un court de tennis
- la réfection de la toiture du COSEC
- la 2^{ème} tranche de rénovation de l'Eglise
- le réaménagement de la Place du Général Leclerc
- la rue Anatole France, la passerelle du COSEC, la liaison de la Rochotte, et la rue du Colombier

6 / Le virement à la section d'investissement

Compte tenu de l'ensemble des éléments énoncés précédemment, notre virement à la section d'investissement sera, au stade du budget primitif, sans doute sensiblement supérieur à celui de 2006. Cependant, notre capacité d'investissement ne sera pas diminuée puisque nous profiterons du retour de la TVA 2005 par le FCTVA, et d'une augmentation non négligeable de la Taxe Locale d'Equipement.

7 / Contenir le recours à l'emprunt et maîtriser l'endettement

La bonne santé de notre trésorerie, un suivi accru de la réalisation des recettes a permis de ne pas recourir à l'emprunt depuis 2003. Ces quatre années de non recours à l'emprunt nous autorisent à inscrire une enveloppe un peu plus importante que les années précédentes. Cependant, et comme nous le faisons chaque année, une partie de l'excédent qui sera constaté au compte administratif 2006, pourra permettre d'ajuster cette enveloppe au titre de 2007.



L'encours de la dette représente 341 € par habitant en 2007 contre 578 € en 2006 par habitant pour la moyenne régionale des communes de même strate¹.

8 / LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSANISSEMENT

1°) Ressources

Les ressources de la commune pour ces budgets annexes proviennent :

- **de la part communale (surtaxe et fonds de renouvellement des réseaux) payée par les usagers sur chaque m³ d'eau consommée, sur la distribution de l'eau ainsi que sur le traitement des eaux usées ;**
- des subventions attribuées par le conseil Général et l'Agence de l'eau "Rhône Méditerranée Corse". Cependant, il y a de fortes inquiétudes sur la poursuite des aides de la part de l'Agence de l'Eau. En effet, l'Agence de Bassin Seine Normandie vient de les supprimer, y compris pour les projets en cours.

Depuis 2001 la surtaxe a été fixée à 0,67€ dont 0.08€ destiné au fond de renouvellement des réseaux. Il n'est pas prévu d'augmentation de celle-ci en 2007.

Comme pour les années précédentes les travaux seront réalisés sans recourir à l'emprunt.

2°) Travaux de réfection et d'amélioration des réseaux :

Depuis 2001 le "plan pluriannuel 2002 à 2006", établi à la suite des études diagnostiques des réseaux et approuvé par délibération du conseil municipal du 20/12/2001, sera poursuivi en 2007 (tranche N° 6). Ces travaux doivent permettre une réduction importante des fuites, une amélioration des services, la suppression des branchements en plomb et des regards mixtes.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration sont terminés. La réception technique a eu lieu le 20 septembre 2005. Le coût définitif des travaux qui s'élève à 1 900 000 € H.T. ne devrait pas entraîner une augmentation de la surtaxe. Les bilans de fonctionnement sont très satisfaisants (exemple : les mesures de siccité donnent une valeur supérieure à 80% en fin de serre).

¹ Source : Trésor Public Is sur Tille

Travaux 2007 : Programme du plan

• Eau potable :

- ✓ Rue Catherine Grandcompain : reprise intégrale du réseau (le plus ancien d'Is-sur-Tille ;
- ✓ Rue Jean Ducros : renforcement du réseau (basculement sur le haut service)
- ✓ Rue du Colombier : renforcement réseau;
- ✓ Route de Dienay : extension de réseau;
- ✓ Reprise de 30 branchements plomb.

• Assainissement :

- ✓ Rue Catherine Grandcompain : reprise du réseau à partir de la rue Paul Morel vers le poste rue Victor Hugo;
- ✓ Rue Jean Ducros : extension du réseau;
- ✓ Rue des Carrières : extension de réseau;
- ✓ Suppression de 15 regards mixtes.

9/ LES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS :
Lotissement de « VILLECHARLES » : Clôturé en 2004

Pour mémoire excédent reversé à la commune de = 33 383.63 €

Lotissement de « AU DESSUS DE LA COTE » : 25 lots prix de vente = 45.73 € HT (300.00 F)

Les 25 lots sont vendus.

A ce jour, 6 cautions restent à rembourser.

Ce budget annexe sera donc clôturé lorsque toutes les cautions pour dégâts seront remboursées.

Ce budget annexe sera excédentaire.

Lotissement de « LA DROUOTTE » : 32 lots

La réintégration de la voirie et des réseaux étant faite, ce budget annexe sera clôturé en 2007.

Ce budget annexe sera excédentaire

Les budgets primitifs 2007 seront votés en même temps que les comptes administratifs et les comptes de gestion et ceci avant le 31 mars 2007.

Le Conseil municipal, prend à la majorité, acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, les conseillers municipaux de la liste « Entreprenons Ensemble » ayant déclaré avant le débat d'orientations budgétaires, qu'ils refusaient de prendre acte, car la note d'orientations budgétaires ne leur a pas été remise avec la convocation.

8°) D.G.E. 2007 :

- Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la 2^{ème} tranche de travaux et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DGE au taux de 50% sur une base de 349 937 €.
- Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet d'aménagement complet de la Place Général Leclerc pour un montant de 350 000 € H.T. et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DGE au taux de 30 %

Monsieur Bruno LEON précise que les dossiers de demande de D.G.E 2007 devaient être déposés en Préfecture pour le 14 janvier 2007. Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture a accepté de proroger à la date du 31 janvier.

9°) Vestiaires quillier à la plaine de jeux : fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les frais de fonctionnement du stade du Réveil, qui appartenait au SIVOM et aujourd'hui à la COVATI, étaient répartis entre les communes d'Is-sur-Tille et Marcilly-sur-Tille et faisaient l'objet d'un budget annexe à la COVATI.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la COVATI a modifié ses statuts et a pris la compétence sport uniquement sur les installations du stade du Réveil. Les frais de fonctionnement du stade du Réveil sont inclus dans le budget général de la COVATI.

A la date du 31 décembre 2006, un excédent de 25 000 € provenant des participations des communes de Marcilly sur Tille et Is-sur-Tille a été constaté. Ces deux communes souhaitent que cette somme soit réinvestie pour la réalisation du vestiaire quillier à la plaine de jeux.

Le conseil communautaire de la COVATI par délibération du 30 novembre 2006 a décidé à l'unanimité le versement de ce fonds de concours à la commune d'Is-sur-Tille pour la réalisation d'un vestiaire quillier sur la plaine de jeux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte que la COVATI verse à la commune d'Is-sur-Tille un fonds de concours d'un montant de 25 000 € pour le financement d'un vestiaire quillier sur la plaine de jeux à Is-sur-Tille.

10°) Placement de fonds à court terme :

Monsieur Bruno Léon, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, rappelle que par délibération du 5 décembre 2005, le conseil municipal avait décidé du placement de 288 750 € sur un compte à terme auprès du Trésor public pour une durée de un an, ceci en application d'un nouveau régime de dérogations à l'obligation de dépôts de leurs fonds auprès de l'Etat. Il s'agissait du produit de la vente de l'ancien presbytère qui rentrait dans le cadre des recettes éligibles aux placements. Le terme de dépôts étant échu et les travaux prévus n'étant pas encore réalisés, Monsieur Bruno LEON propose au conseil municipal le placement de 288 750 € provenant de la vente du presbytère sur un compte à terme pour une durée de 12 mois. Le rapport de ce placement sur un an a été de 7 171 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le placement de 288 750 € sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée de un an.

Monsieur Bruno Léon précise que ce placement peut être réalisé, le budget de la ville ayant une trésorerie saine, ce qui permet également de reporter les appels de fonds pour emprunt.

11°) Mode de dévolution des travaux pour le « Point Relais Maison de l'Emploi d'Is-sur-Tille » :

Monsieur le Maire rappelle que le réaménagement de l'ancienne grange en point relais Maison de l'Emploi à Is-sur-Tille a fait l'objet d'une étude réalisée par le Cabinet LENTZ, l'estimation APD des travaux s'élève à 420 001.10 € H.T. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et décide de traiter les travaux par voie de marché négocié en 13 lots, désigne le Maire comme personne responsable du marché et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires conformément à la décision de la commission d'appel d'offres.

12 °) Mode de dévolution des travaux pour les vestiaires quillier à la plaine de jeux :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de vestiaires et d'un quillier à la plaine de jeux ont fait l'objet d'une étude réalisée par le Cabinet CHAUDONNERET-DANON Architectes, l'estimation APD des travaux s'élève à 722 600 € H.T. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et décide de traiter les travaux par voie de marché négocié en 16 lots, désigne le Maire comme personne responsable du marché et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires conformément à la décision de la commission d'appel d'offres.

Questions diverses :

- Monsieur BŒUF demande si le tourne bride prévu au niveau du lotissement réalisé près du collège sera respecté par le lotisseur.
- A la demande de Serge GARNIER, il est précisé que le parking rue Jean Jaurès est enfin terminé au niveau de la maçonnerie, le revêtement du sol sera fait dès que le temps le permettra.
- Concernant l'aménagement de bateau en bout de passages piétons, pour les personnes à mobilité réduite, il est précisé qu'à chaque rénovation de trottoirs, ces aménagements sont effectués.

Fait le 25 janvier 2007

Le Maire

Michel MAILLOT